



COMMUNE URBAINE
D'ANTANANARIVO

DELEGATION SPECIALE

N° _____ CUA/DS.2026

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE CIRCULER POUR CAMION

REF: Convention de partenariat relative à la construction d'une route communale reliant Ambolokandrina avec la Rocade Est et Nord Est entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers et le Groupe STOI

Le Président de la Délégation Spéciale de la Commune Urbaine d'Antananarivo autorise,
après avis des Services Techniques,

le Camion immatriculé.....1201 TAH.....

Dont le poids total en charge est :.....25T375.....

Et la charge utile de :.....15T195.....

Appartenant à :STMT.....

Domicilié à :Lot B M 139 AMBOHIJAFY AMPITATAFIKA.....

A circuler uniquement sur les itinéraires mentionnés ci-dessous :

AMBOHIMATSINJO – CROISEMENT IMERIKASININA RN2 – ROND POINT BY PASS
AMBOHIMANGAKELY – ROND POINT SARY MASINA ROCADE EST –
AMBOLOKANDRINA RAVITOTO COTE ROCADE – BY PASS

Toute violation de ces itinéraires prescrits est passible de sanctions.

POUR LE COMPTE DE: SOCIETE NAT SARL

Par dérogation aux dispositions de l'Arrêté N°

.....156/CUA/DS/DAE/STU.02.....

En date du :11/10/02.....

La présente autorisation est délivrée à titre exceptionnel

DELAÏ DE VALIDITE :du 24 Juin 2026 au 29 Juillet 2026 (sauf dimanche et férié)

UNIQUEMENT POUR :TRANSPORT DE DEBRIS ET DEBLAI DE CHANTIER.....

Antananarivo,



COMMUNE URBAINE
D'ANTANANARIVO

DELEGATION SPECIALE

N° _____ CUA/DS.2026

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE CIRCULER POUR CAMION

REF: Convention de partenariat relative à la construction d'une route communale reliant Ambolokandrina avec la Rocade Est et Nord Est entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers et le Groupe STOI

Le Président de la Délégation Spéciale de la Commune Urbaine d'Antananarivo autorise,
après avis des Services Techniques,

le Camion immatriculé.....2583 TAH.....

Dont le poids total en charge est :.....25T375.....

Et la charge utile de :.....15T195.....

Appartenant à :STMT.....

Domicilié à :Lot B M 139 AMBOHIJAFY AMPITATAFIKA.....

A circuler uniquement sur les itinéraires mentionnés ci-dessous :

AMBOHIMATSINJO – CROISEMENT IMERIKASININA RN2 – ROND POINT BY PASS
AMBOHIMANGAKELY – ROND POINT SARY MASINA ROCADE EST –
AMBOLOKANDRINA RAVITOTO COTE ROCADE – BY PASS

Toute violation de ces itinéraires prescrits est passible de sanctions.

POUR LE COMPTE DE: SOCIETE NAT SARL

Par dérogation aux dispositions de l'Arrêté N°

.....156/CUA/DS/DAE/STU.02.....

En date du :11/10/02.....

La présente autorisation est délivrée à titre exceptionnel

DELAI DE VALIDITE : du 24 Juin 2026 au 29 Juillet 2026 (sauf dimanche et férié)

UNIQUEMENT POUR :.....TRANSPORT DE DEBRIS ET DEBLAI DE CHANTIER.....

Antananarivo,



COMMUNE URBAINE
D'ANTANANARIVO

DELEGATION SPECIALE

N° _____ CUA/DS.2026

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE CIRCULER POUR CAMION

REF: Convention de partenariat relative à la construction d'une route communale reliant Ambolokandrina avec la Rocade Est et Nord Est entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers et le Groupe STOI

Le Président de la Délégation Spéciale de la Commune Urbaine d'Antananarivo autorise,
après avis des Services Techniques,

le Camion immatriculé.....**1622 TAH**.....

Dont le poids total en charge est :.....**25T375**.....

Et la charge utile de :.....**15T195**.....

Appartenant à :**STMT**.....

Domicilié à :**Lot B M 139 AMBOHIJAFY AMPITATAFIKA**.....

A circuler uniquement sur les itinéraires mentionnés ci-dessous :

AMBOHIMATSINJO – CROISEMENT IMERIKASININA RN2 – ROND POINT BY PASS
AMBOHIMANGAKELY – ROND POINT SARY MASINA ROCADE EST –
AMBOLOKANDRINA RAVITOTO COTE ROCADE – BY PASS

Toute violation de ces itinéraires prescrits est passible de sanctions.

POUR LE COMPTE DE: SOCIETE NAT SARL

Par dérogation aux dispositions de l'Arrêté N°

.....**156/CUA/DS/DAE/STU.02**.....

En date du :**11/10/02**.....

La présente autorisation est délivrée à titre exceptionnel

DELAÏ DE VALIDITE : **du 24 Juin 2026 au 29 Juillet 2026 (sauf dimanche et férié)**.....

UNIQUEMENT POUR :**TRANSPORT DE DEBRIS ET DEBLAI DE CHANTIER**.....

Antananarivo,



COMMUNE URBAINE
D'ANTANANARIVO

DELEGATION SPECIALE

N° _____ CUA/DS.2026

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE CIRCULER POUR CAMION

REF: Convention de partenariat relative à la construction d'une route communale reliant Ambolokandrina avec la Rocade Est et Nord Est entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers et le Groupe STOI

Le Président de la Délégation Spéciale de la Commune Urbaine d'Antananarivo autorise,
après avis des Services Techniques,

le Camion immatriculé.....**1610 TAH**.....

Dont le poids total en charge est :.....**25T375**.....

Et la charge utile de :.....**15T195**.....

Appartenant à :**STMTF**.....

Domicilié à :**Lot B M 139 AMBOHIJAFY AMPITATAFIKA**.....

A circuler uniquement sur les itinéraires mentionnés ci-dessous :

AMBOHIMATSINJO – CROISEMENT IMERIKASININA RN2 – ROND POINT BY PASS
AMBOHIMANGAKELY – ROND POINT SARY MASINA ROCADE EST –
AMBOLOKANDRINA RAVITOTO COTE ROCADE – BY PASS

Toute violation de ces itinéraires prescrits est passible de sanctions.

POUR LE COMPTE DE: SOCIETE NAT SARL

Par dérogation aux dispositions de l'Arrêté N°

.....**156/CUA/DS/DAE/STU.02**.....

En date du :**11/10/02**.....

La présente autorisation est délivrée à titre exceptionnel

DELAÏ DE VALIDITE : **du 24 Juin 2026 au 29 Juillet 2026 (sauf dimanche et férié)**

UNIQUEMENT POUR :**TRANSPORT DE DEBRIS ET DEBLAI DE CHANTIER**.....

Antananarivo,



COMMUNE URBAINE
D'ANTANANARIVO

DELEGATION SPECIALE

N° _____ CUA/DS.2026

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE CIRCULER POUR CAMION

REF: Convention de partenariat relative à la construction d'une route communale reliant Ambolokandrina avec la Rocade Est et Nord Est entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers et le Groupe STOI

Le Président de la Délégation Spéciale de la Commune Urbaine d'Antananarivo autorise,
après avis des Services Techniques,

le Camion immatriculé.....8343 TBN.....

Dont le poids total en charge est :.....32T000.....

Et la charge utile de :.....24T800.....

Appartenant à :BNI MADAGASCAR/GTD LOGISTICS SARL.....

Domicilié à :Lot 74 RUE DU 26 JUIN 1960 Analakely.....

A circuler uniquement sur les itinéraires mentionnés ci-dessous :

AMBOHIMATSINJO – CROISEMENT IMERIKASININA RN2 – ROND POINT BY PASS
AMBOHIMANGAKELY – ROND POINT SARY MASINA ROCADE EST –
AMBOLOKANDRINA RAVITOTO COTE ROCADE – BY PASS

Toute violation de ces itinéraires prescrits est passible de sanctions.

POUR LE COMPTE DE: SOCIETE NAT SARL

Par dérogation aux dispositions de l'Arrêté N°

.....156/CUA/DS/DAE/STU.02.....

En date du :11/10/02.....

La présente autorisation est délivrée à titre exceptionnel

DELAÏ DE VALIDITE : du 24 Juin 2026 au 29 Juillet 2026 (sauf dimanche et férié)

UNIQUEMENT POUR :TRANSPORT DE DEBRIS ET DEBLAI DE CHANTIER.....

Antananarivo,



COMMUNE URBAINE
D'ANTANANARIVO

DELEGATION SPECIALE

N° _____ CUA/DS.2026

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE CIRCULER POUR CAMION

REF: Convention de partenariat relative à la construction d'une route communale reliant Ambolokandrina avec la Rocade Est et Nord Est entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers et le Groupe STOI

Le Président de la Délégation Spéciale de la Commune Urbaine d'Antananarivo autorise,
après avis des Services Techniques,

le Camion immatriculé.....5907 TCA.....

Dont le poids total en charge est :.....26T000.....

Et la charge utile de :.....11T340.....

Appartenant à :IOSTC/GTD.....

Domicilié à :Borosy Talatamaty Ambohidratrimo.....

A circuler uniquement sur les itinéraires mentionnés ci-dessous :

AMBOHIMATSINJO – CROISEMENT IMERIKASININA RN2 – ROND POINT BY PASS
AMBOHIMANGAKELY – ROND POINT SARY MASINA ROCADE EST –
AMBOLOKANDRINA RAVITOTO COTE ROCADE – BY PASS

Toute violation de ces itinéraires prescrits est passible de sanctions.

POUR LE COMPTE DE: SOCIETE NAT SARL

Par dérogation aux dispositions de l'Arrêté N°

.....156/CUA/DS/DAE/STU.02.....

En date du :11/10/02.....

La présente autorisation est délivrée à titre exceptionnel

DELAÏ DE VALIDITE : du 24 Juin 2026 au 29 Juillet 2026 (sauf dimanche et férié)

UNIQUEMENT POUR :TRANSPORT DE DEBRIS ET DEBLAI DE CHANTIER.....

Antananarivo,



COMMUNE URBAINE
D'ANTANANARIVO

DELEGATION SPECIALE

N° _____ CUA/DS.2026

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE CIRCULER POUR CAMION

REF: Convention de partenariat relative à la construction d'une route communale reliant Ambolokandrina avec la Rocade Est et Nord Est entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers et le Groupe STOI

Le Président de la Délégation Spéciale de la Commune Urbaine d'Antananarivo autorise,
après avis des Services Techniques,

le Camion immatriculé.....0872 AJ.....

Dont le poids total en charge est :.....32T000.....

Et la charge utile de :.....20T000.....

Appartenant à :DAMDJEE NADIR MAMODE.....

Domicilié à :93 C.A.P. 11/41 Andranomadio.....

A circuler uniquement sur les itinéraires mentionnés ci-dessous :

AMBOHIMATSINJO – CROISEMENT IMERIKASININA RN2 – ROND POINT BY PASS
AMBOHIMANGAKELY – ROND POINT SARY MASINA ROCADE EST –
AMBOLOKANDRINA RAVITOTO COTE ROCADE – BY PASS

Toute violation de ces itinéraires prescrits est passible de sanctions.

POUR LE COMPTE DE: SOCIETE NAT SARL

Par dérogation aux dispositions de l'Arrêté N°

.....156/CUA/DS/DAE/STU.02.....

En date du :11/10/02.....

La présente autorisation est délivrée à titre exceptionnel

DELAÏ DE VALIDITE : du 24 Juin 2026 au 29 Juillet 2026 (sauf dimanche et férié)

UNIQUEMENT POUR :TRANSPORT DE DEBRIS ET DEBLAI DE CHANTIER.....

Antananarivo,



COMMUNE URBAINE
D'ANTANANARIVO

DELEGATION SPECIALE

N° _____ CUA/DS.2026

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE CIRCULER POUR CAMION

REF: Convention de partenariat relative à la construction d'une route communale reliant Ambolokandrina avec la Rocade Est et Nord Est entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers et le Groupe STOI

Le Président de la Délégation Spéciale de la Commune Urbaine d'Antananarivo autorise,
après avis des Services Techniques,

le Camion immatriculé.....7980 TBP.....

Dont le poids total en charge est :.....32T000.....

Et la charge utile de :.....24T800.....

Appartenant à :BNI/GTD LOGISTICS SARL.....

Domicilié à : Lot 74 RUE DU 26 JUIN 1960 Analakely

A circuler uniquement sur les itinéraires mentionnés ci-dessous :

AMBOHIMATSINJO – CROISEMENT IMERIKASININA RN2 – ROND POINT BY PASS
AMBOHIMANGAKELY – ROND POINT SARY MASINA ROCADE EST –
AMBOLOKANDRINA RAVITOTO COTE ROCADE – BY PASS

Toute violation de ces itinéraires prescrits est passible de sanctions.

POUR LE COMPTE DE: SOCIETE NAT SARL

Par dérogation aux dispositions de l'Arrêté N°

.....156/CUA/DS/DAE/STU.02.....

En date du :11/10/02.....

La présente autorisation est délivrée à titre exceptionnel

DELAÏ DE VALIDITE : du 24 Juin 2026 au 29 Juillet 2026 (sauf dimanche et férié)

UNIQUEMENT POUR :TRANSPORT DE DEBRIS ET DEBLAI DE CHANTIER.....

Antananarivo,



COMMUNE URBAINE
D'ANTANANARIVO

DELEGATION SPECIALE

N° _____ CUA/DS.2026

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE CIRCULER POUR CAMION

REF: Convention de partenariat relative à la construction d'une route communale reliant Ambolokandrina avec la Rocade Est et Nord Est entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers et le Groupe STOI

Le Président de la Délégation Spéciale de la Commune Urbaine d'Antananarivo autorise,
après avis des Services Techniques,

le Camion immatriculé.....9647 TBM.....

Dont le poids total en charge est :.....32T000.....

Et la charge utile de :.....24T800.....

Appartenant à :BNI/GTD LOGISTICS SARL.....

Domicilié à : Lot 74 RUE DU 26 JUIN 1960 Analakely

A circuler uniquement sur les itinéraires mentionnés ci-dessous :

AMBOHIMATSINJO – CROISEMENT IMERIKASININA RN2 – ROND POINT BY PASS
AMBOHIMANGAKELY – ROND POINT SARY MASINA ROCADE EST –
AMBOLOKANDRINA RAVITOTO COTE ROCADE – BY PASS

Toute violation de ces itinéraires prescrits est passible de sanctions.

POUR LE COMPTE DE: SOCIETE NAT SARL

Par dérogation aux dispositions de l'Arrêté N°

.....156/CUA/DS/DAE/STU.02.....

En date du :11/10/02.....

La présente autorisation est délivrée à titre exceptionnel

DELAÏ DE VALIDITE : du 24 Juin 2026 au 29 Juillet 2026 (sauf dimanche et férié)

UNIQUEMENT POUR :TRANSPORT DE DEBRIS ET DEBLAI DE CHANTIER.....

Antananarivo,



COMMUNE URBAINE
D'ANTANANARIVO

DELEGATION SPECIALE

N° _____ CUA/DS.2026

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE CIRCULER POUR CAMION

REF: Convention de partenariat relative à la construction d'une route communale reliant Ambolokandrina avec la Rocade Est et Nord Est entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers et le Groupe STOI

Le Président de la Délégation Spéciale de la Commune Urbaine d'Antananarivo autorise,
après avis des Services Techniques,

le Camion immatriculé.....9639 TBM.....

Dont le poids total en charge est :.....32T000.....

Et la charge utile de :.....24T800.....

Appartenant à :BNI/GTD LOGISTICS SARL.....

Domicilié à : Lot 74 RUE DU 26 JUIN 1960 Analakely

A circuler uniquement sur les itinéraires mentionnés ci-dessous :

AMBOHIMATSINJO – CROISEMENT IMERIKASININA RN2 – ROND POINT BY PASS
AMBOHIMANGAKELY – ROND POINT SARY MASINA ROCADE EST –
AMBOLOKANDRINA RAVITOTO COTE ROCADE – BY PASS

Toute violation de ces itinéraires prescrits est passible de sanctions.

POUR LE COMPTE DE: SOCIETE NAT SARL

Par dérogation aux dispositions de l'Arrêté N°

.....156/CUA/DS/DAE/STU.02.....

En date du :11/10/02.....

La présente autorisation est délivrée à titre exceptionnel

DELAÏ DE VALIDITE : du 24 Juin 2026 au 29 Juillet 2026 (sauf dimanche et férié)

UNIQUEMENT POUR :TRANSPORT DE DEBRIS ET DEBLAI DE CHANTIER.....

Antananarivo,



COMMUNE URBAINE
D'ANTANANARIVO

DELEGATION SPECIALE

N° _____ CUA/DS.2026

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE CIRCULER POUR CAMION

REF: Convention de partenariat relative à la construction d'une route communale reliant Ambolokandrina avec la Rocade Est et Nord Est entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers et le Groupe STOI

Le Président de la Délégation Spéciale de la Commune Urbaine d'Antananarivo autorise,
après avis des Services Techniques,

le Camion immatriculé.....8340 TBN.....

Dont le poids total en charge est :.....32T000.....

Et la charge utile de :.....24T800.....

Appartenant à :BNI/GTD LOGISTICS SARL.....

Domicilié à : Lot 74 RUE DU 26 JUIN 1960 Analakely

A circuler uniquement sur les itinéraires mentionnés ci-dessous :

AMBOHIMATSINJO – CROISEMENT IMERIKASININA RN2 – ROND POINT BY PASS
AMBOHIMANGAKELY – ROND POINT SARY MASINA ROCADE EST –
AMBOLOKANDRINA RAVITOTO COTE ROCADE – BY PASS

Toute violation de ces itinéraires prescrits est passible de sanctions.

POUR LE COMPTE DE: SOCIETE NAT SARL

Par dérogation aux dispositions de l'Arrêté N°

.....156/CUA/DS/DAE/STU.02.....

En date du :11/10/02.....

La présente autorisation est délivrée à titre exceptionnel

DELAÏ DE VALIDITE : du 24 Juin 2026 au 29 Juillet 2026 (sauf dimanche et férié)

UNIQUEMENT POUR :TRANSPORT DE DEBRIS ET DEBLAI DE CHANTIER.....

Antananarivo,